



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlis, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

Séance extraordinaire du 02.04.19

#Objet : Interpellation de M. Jos Bertrand concernant l'exécution des travaux de Vivaqua dans le quartier du Dries#

Séance publique

Au conseil communal du 17 décembre, j'ai posé une question sur l'exécution des travaux de Vivaqua avenue du Cor de Chasse.

Dans sa réponse à ma question, l'échevine compétente a déclaré que *"les travaux sur l'avenue du Cor de Chasse sont gérés par Vivaqua. Il n'y a pas de relation contractuelle entre l'entreprise désignée par Vivaqua et la commune, mais nous devons néanmoins nous en préoccuper. L'entrepreneur est tenu à un délai d'exécution dans le cahier des charges fixé par Vivaqua, et s'il ne le respecte pas, il s'expose à des pénalités de retard. En ce qui concerne la communication avec les riverains, voici comment les choses se passent : un courrier toutes-boîtes validé par l'échevine est distribué par l'entreprise aux riverains concernés une semaine avant le début du chantier (...). En ce qui concerne la circulation des piétons, puisqu'il est nécessaire de remplacer les raccordements entre le réseau d'égout et la propriété privée, un trottoir peut être rendu temporairement inaccessible et une signalisation doit être installée invitant les piétons à changer de trottoir. Parfois, les arbres limitent à certains endroits la largeur du trottoir. Je veillerai à ce que Vivaqua communique encore plus régulièrement et fasse attention à l'accès des piétons et à l'utilisation des trottoirs"*.

Suite à cette réponse, puis-je demander s'il y a eu des contacts avec Vivaqua entre-temps et quel est le résultat de ces contacts?

S'il y a eu contact, je peux en tout cas vous assurer que la procédure évoquée par l'échevine n'a pas été prise en compte. Le vendredi 22 mars, les habitants de la partie située entre la rue de l'Elan et l'avenue des Muguetts ont reçu une lettre de Vivaqua les informant que, sous réserve des conditions météorologiques, les travaux débuteront le 25 mars, qu'ils dureront 70 jours ouvrables, qu'il y aura une accessibilité partielle et une interdiction temporaire de stationnement et que certains garages ne seront pas accessibles.

Entre-temps, j'ai appris que ces travaux ne débuteront pas avant la mi-avril au plus tôt et que l'on va d'abord rénover la partie de la rue des Pierres Rouges. Une interdiction de stationnement a été placée là jusqu'au 24 avril et quelques gros éléments d'égout ont été déposés devant les habitations.

Entre-temps, on a aussi fermé le prolongement de la rue des Pierres Rouges dans le Dries en direction de la gare de Watermael, mais je ne sais pas s'il s'agit là de travaux pour compte de Vivaqua.

Comment à nouveau concilier cela (la première communication date de fin septembre, un jour avant le début des travaux) avec la réponse de l'échevine qu'une société est censée communiquer une semaine avant le

début des travaux et diffuser une communication validée par l'échevine? La lettre du 22 mars a-t-elle été validée par l'échevine? En est-il de même pour la première lettre de fin septembre ? Y a-t-il eu d'autres communications en dehors de ces lettres, par exemple avec les habitants de la rue des Pierres Rouges ?

Les riverains peuvent comprendre qu'il y a des travaux à faire pour améliorer nos conditions de vie à long terme, mais l'absence totale de communication soulève des questions. Il faut aussi noter que les travaux avancent très lentement.

Cependant, il ne s'agit pas d'une question de mauvaise volonté. Toute personne qui communique avec le numéro de téléphone d'information 02.5188524 indiqué sur le dépliant aura des personnes très serviables au téléphone. Le problème, c'est qu'en tant que riverain, il faut faire l'effort de déranger des gens qui ont d'autres choses à faire, alors que cela aurait pu être communiqué à tout le monde par écrit.

Permettez-moi donc de poser quelques questions au Collège concernant la coordination de tels gros chantiers de construction, leur suivi, la place de la commune dans la communication et leur bonne exécution.

La commune participe à des groupes de travail et à la coordination des travaux sur son territoire, il y a la plateforme OSIRIS - qui laisse beaucoup à désirer - et tout cela devrait permettre à la commune de suivre des chantiers aussi importants. Par ailleurs, le service de l'urbanisme devrait pouvoir exercer un contrôle sur l'exécution des travaux... même s'il ne me semble pas être équipé pour le faire.

Puis-je dès lors savoir comment ce chantier est surveillé par les services communaux ? Quelles sont les expériences de notre administration concernant ces procédures et coordinations, et qu'est-ce qui, selon elle, devrait être amélioré ? Y a-t-il des contacts avec les entrepreneurs et/ou sous-traitants sur le site et avec le maître de l'ouvrage ?

En ce qui concerne l'avenue du Cor de Chasse et la rue des Pierres Rouges, j'aimerais savoir à quoi sont dus ces retards. Je remarque qu'on travaille avec des équipes réduites, est-ce la cause du retard ? La commune peut-elle obliger ou mettre en demeure Vivaqua et/ou ses sous-traitants sur le terrain d'appliquer une meilleure politique de communication et d'avoir en permanence sur le site quelqu'un qui parle français ou néerlandais ?

Je constate qu'une fois les travaux terminés, le revêtement de la chaussée est remis en état de manière très rudimentaire, puis-je savoir si cela va rester ainsi longtemps et quand une réfection correcte de la rue sera planifiée et quels en sont les plans exacts ?

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 03 avril 2019

Le Secrétaire communal f.f.,

Le Bourgmestre,

Fabienne Paternoster

Olivier Deleuze